

Certificat de vie.

Que faire ?

- Ce document atteste de la vie du demandeur
- Il peut être demandé par votre assureur ou les services fédéraux de pensions.
- Il peut être commandé en ligne. Indiquez vos nom et prénoms, votre adresse, votre numéro de registre national ainsi que votre date de naissance sur le formulaire en ligne.
- Il devra être retiré au service population.
- **Délivrance** : Gratuite (voir certificat de nationalité).
- **Délai d'obtention** : Immédiat.